

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AR PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

016-211602362-20160708-D_2016_8_7-DE 8, place du champ de foire
Reçu le 20/07/2016 16440-MOUTHIER-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2016_8_7

L'an deux mille seize, le vendredi 08 juillet à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 01 Juillet 2016

Présents : 19

Présents : Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur BERCHENY Dorian

Votants : 22

**Objet : Régime indemnitaire -
Agent d'accueil Médiathèque**

Pouvoirs :

Monsieur REVEREAULT Jean a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine
Monsieur BARBE Hugues a donné pouvoir à Madame RELET Graziella
Madame GROLLEAU Rachel a donné pouvoir à Monsieur SUSSET Bernard

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Madame SOULET Sandrine, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.
Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

Vu la délibération 2014-13-3 du 12 décembre 2014 portant sur le régime indemnitaire en faveur du personnel communal ;
Vu la délibération 2015-1-2 du 9 janvier 2015 portant sur le régime indemnitaire et modifiant la délibération du 12 décembre 2014 ;
Vu la délibération 2015-1-4 du 9 janvier 2015 portant sur la création d'un poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe.

Considérant que le poste d'agent d'accueil de la Médiathèque requiert les conditions pour bénéficier de l'allocation de la prime d'Indemnité d'Administration et de Technicité.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- DECIDE d'adopter l'attribution du régime indemnitaire allouée (IAT) pour le poste d'agent d'accueil de la Médiathèque sur cadre d'emploi des adjoints du patrimoine 2^{ème} classe ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/07/2016, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 20 JUL. 2016

Le Maire,

Michel CARTERET

